

SAC-960828

UNIVERSITÉ DE MONCTON

141e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 28 août 1996

De 9 h à 16 h 16

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

Paul Albert, professeur Edmundston
Richard Barry, professeur Edmundston
Gilles Chiasson, bibliothécaire en chef par intérim Moncton
Zénon Chiasson, doyen Moncton
Omer Chouinard, professeur Moncton
Hermel Couturier, directeur Moncton
Yahia D'Jaoued, professeur Shippagan
Léandre Desjardins, vice-recteur Enseignement et recherche (VRER) U de M
Michel Doucet, doyen Moncton
Nassir El-Jabi, doyen Moncton
Paul Grell, professeur Moncton
Serge Jolicoeur, professeur Moncton
Lorraine Julien, bibliothécaire Moncton
Rino Lacombe, professeur Moncton
Marcelle Laforest, directrice Moncton
Nicolas Landry, professeur Shippagan
Rodrigue Landry, doyen Moncton
Colette Landry Martin, directrice générale Éducation permanente (DGEP) U de M
Stéphane LeBlanc, étudiant Moncton
Linda Lequin, professeure Moncton
Victorin Mallet, doyen Moncton
Jacques Martin, professeur Edmundston
Isabelle McKee-Allain, doyenne par intérim Moncton
Denis Michaud, étudiant Moncton
Shirley Paulin, étudiante Moncton
Louise Péronnet, professeure Moncton
Jean-Guy Poitras, directeur Services pédagogiques (DSP) Edmundston
Theresia Quigley, professeure Moncton

Edgar Robichaud , directeur Edmundston
Gilbert Royer, directeur Services pédagogiques (DSP) Shippagan
Michèle Trudeau, directrice Moncton
Lita Villalon, directrice Moncton
Truong Vo-Van, doyen Moncton
Martin Waltz, professeur Moncton
Francis Weil, professeur Moncton
George Wybouw, doyen Moncton

INVITÉS ET INVITÉES

Paul-Émile Benoit, directeur Communication Moncton
Armand Caron, vice-recteur Shippagan
Pierre Dion, président d'assemblée Moncton
Fernand Landry, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) U
de M
Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire générale par intérim et secrétaire du SAC (SG) U
de M
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée Moncton
Viateur Viel, registraire Moncton

EXCUSÉ-E-S : Rhéal Bérubé, René Blais, Ian Richmond et Jean-Bernard Robichaud

ABSENT-E-S : Éliane Befekadu, Normand Carrier, Gisèle Paulin, Luc Richard

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT 4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION 4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE 4
4. CORRESPONDANCE 4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 4
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-960607 5
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-960607 5
 - 7.1 (4) Lettre de Lorraine Julien 5
 - 7.2 (11) Art dramatique 6
8. NOMINATIONS 7
 - 8.1 Comité des programmes 7
 - 8.2 Comité d'appel du Sénat 8
 - 8.3 Comité de sélection des grades honorifiques 8
9. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES 9
10. RAPPORTS ANNUELS 9
11. SUIVI DU CONSEIL DES GOUVERNEURS 15
12. RÉFORME DU SÉNAT 15
 - 12.1 Bilan de l'expérience des réunions par vidéoconférence 15
 - 12.2 Calendrier provisoire 16
 - 12.3 Nom du Sénat 17
13. L'UNIVERSITÉ SUR L'INTERNET 18

- 13.1 Démonstration 18
- 13.2 Échange 18
- 14. AFFAIRES NOUVELLES 20
- 14.1 Réactions au rapport de Ken Dryden 20
- 14.2 Répertoire 21
- 14.3 Comité *ad hoc* sur la promotion de la qualité académique 22
- 15. PROCHAINE RÉUNION 22
- 16. CLÔTURE 22

DOCUMENTS

- DOCUMENT A : Ordre du jour A(1)
- DOCUMENT B : Correspondance B(1-6)
- DOCUMENT C : Nominations C(1-5)
- DOCUMENT D : Rapports annuels D(1-64)
- D-1 Rapports annuels des comités du Sénat D-1(2-60)
- D-2 Rapports annuels des facultés, écoles, centres et instituts D-2(61)
- D-3 Rapport annuel du VRER D-3(62-64)
- DOCUMENT E : Calendrier provisoire - coûts des réunions - Durée des réunions du Sénat E(1-3)
- DOCUMENT F : Nom du Sénat F(1-4)

Nota bene :

1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC960607, page 5).

2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour «résolution») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Le président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes. Il souligne la présence des nouveaux membres : **Gilles Chiasson, Omer Chouinard, Jacques Martin, Isabelle McKee-Allain, Colette Landry Martin, Jean-Guy Poitras, Theresia Quigley, Martin Waltz et George Wybouw.**

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La SG donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la SG.

4. CORRESPONDANCE

Voir le Document B, p. 1-6

Lettres distribuées aux membres :

1996 07 19 : Lettre de **Pierre Dion**, adressée à la secrétaire générale. Objet : Initiation au fonctionnement du Sénat. La date de la réunion sera annoncée plus tard.

1996 06 26 : Lettre de **Bernadette Bérubé**, adressée au président du Sénat. Objet: Démission comme membre du Sénat.

1996 06 25 : Lettre de **Renaud S. LeBlanc**, doyen de la Faculté des sciences sociales, adressée à la présidente du Comité d'appel du Sénat. Objet : Décision du Comité d'appel. Elle sera traitée au point 10.

1996 06 20 : Lettre de **Pierre Ouellette**, président de l'ABPUM, adressée à la présidente du Comité d'appel du Sénat. Objet : Décision du Comité d'appel. Elle sera traitée au point 10.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Le président fait part des suggestions du Bureau de direction du Sénat :

Par égard pour les invités, le point 13 sera traité à 12 h.

Le point 9 (*Rapport du Comité des programmes*) est remplacé par *Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques*.

Au point 14 (*Affaires nouvelles*), on ajoute :

14.2 Répertoire

14.3 Rapport du Comité *ad hoc* sur la promotion de la qualité académique

R : 01-SAC-960828

Edgar Robichaud, appuyée par Gilles Chiasson, propose :

« *Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié.* »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-960607

R : 02-SAC-960828

Denis Michaud, appuyé par Paul Albert, propose :

« *Que le procès-verbal SAC-960607 soit adopté.* »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-960607

7.1 (7.4) *Lettre de Lorraine Julien*

Gilles Chiasson s'absente pour la durée de cette rubrique.

JULIEN : Mon intervention porte sur la nomination du bibliothécaire en chef par intérim à la Bibliothèque Champlain. Je voudrais rapporter surtout la façon dont j'ai perçu le processus. Le 22 avril, le bibliothécaire en chef nous annonce qu'il prend sa retraite le 1er juillet. Le 29 avril, le Conseil des bibliothèques est convoqué par l'administration de l'Université. Après nous avoir dit que ce n'était pas une consultation, mais une réunion d'information, on nous a annoncé que le bibliothécaire en chef par intérim serait quelqu'un qui n'est pas rattaché à la Bibliothèque Champlain. Il s'agit du bibliothécaire du Centre d'études acadiennes, qui n'avait plus de poste, étant donné les compressions budgétaires. Nous avons protesté fortement. Nous trouvions que c'était tout à fait injuste d'ignorer complètement les sept bibliothécaires dont cinq sont des femmes. Plusieurs ont de nombreuses années d'expérience, aussi bien comme gestionnaires que comme bibliothécaires dans des postes clés. Quand le bibliothécaire en chef s'absentait, c'était toujours des bibliothécaires qui assumaient ses responsabilités. La discussion a été houleuse et très longue. Finalement, on nous a promis que quelqu'un reviendrait nous en reparler. Personne n'est venu et, une semaine plus tard, une lettre est annoncée nous redisant que le bibliothécaire du Centre d'études acadiennes assumerait l'intérim.

Il y a eu d'autres lettres et un grief, mais je veux insister seulement sur le fait que dans la sélection de l'intérim, on a balayé les bibliothécaires comme si nous ne valions rien. Les femmes qui étaient là n'ont été ni pressenties ni consultées. Ces éléments nous dérangent beaucoup et nous démotivent.

Par la suite, on a mis en place une procédure de sélection des cadres par intérim. Mais indépendamment du fait qu'il n'y avait pas de politique établie, il y a une façon décente de faire les choses. On a vraiment ignoré l'éthique.

VRER : L'Université n'a pas de politique pour la nomination des cadres par intérim, mais elle en présentera une au Conseil des gouverneurs en septembre. Vous aurez l'occasion de la voir prochainement. Jusqu'ici, quand il fallait nommer un ou une intérimaire, on se tournait toujours vers le vice-doyen, la vice-doyenne, le directeur

adjoint ou la directrice adjointe. Dans ce cas-ci, il n'y avait pas de bibliothécaire adjoint en titre. On a cherché quelqu'un qui avait de l'expérience dans la gestion d'une bibliothèque. Il y avait deux personnes. L'une avait été bibliothécaire adjointe ici, mais elle venait d'obtenir un congé sans solde; l'autre avait dirigé des bibliothèques non universitaires avant son arrivée à l'Université. Notre choix s'est porté sur la deuxième personne. Ce n'était pas parfait comme procédure et je reconnais qu'on a besoin de préciser la procédure de sélection des intérimaires. C'est pourquoi on a préparé un document.

N. LANDRY : Est-ce que les intérimaires conservent leur poste ou est-ce qu'on l'ouvre pour que d'autres personnes puissent poser leur candidature? Je crois que le message est : « On pense que tu peux faire l'affaire; on t'enlèvera si tu nous prouves que tu ne peux pas. »

VRER : Si on cherchait des personnes tout à fait au hasard, c'est ce qui risquerait de se produire. Jusqu'à maintenant, la pratique a toujours été de chercher quelqu'un qui a une nomination quelconque (directrice adjointe, vice-doyen, etc.) ou des gens qui exercent ce genre de fonctions.

LACOMBE : Vu que le processus semble causer des problèmes, il faudrait peut-être faire beaucoup d'efforts pour éviter l'étape de l'intérim et aller directement à la vraie nomination, quand c'est possible.

WEIL : Les personnes de cette unité se sentent frustrées parce qu'en évitant de considérer quelqu'un de leur unité, on leur a donné l'impression - à tort ou à raison, mais c'est réel - qu'elles ne méritaient pas d'être considérées. La leçon que nous devons tous tirer de cet événement est qu'il est important de faire notre possible pour garder une atmosphère saine et pour améliorer le moral des gens.

GRELL : Il semblerait qu'une lettre d'entente ait été signée entre l'ABPUM et l'administration concernant ces questions d'intérimaires. On touche ici à une matière académique importante. S'agit-il d'une politique qui va valoir autant pour le recteur, que pour un doyen ou un vice-recteur? La pratique courante est que c'est le vice-doyen ou l'adjoint à la direction principale qui a pour fonction de remplacer l'autorité supérieure en cas d'absence; c'est dans les *Statuts et règlements*. Au cours de la dernière année, il y a eu un nombre considérable de cadres qui ont été nommés de façon intérimaire. Ce n'est pas sain; il ne faut le faire que dans la mesure où l'on ne peut vraiment pas faire autrement. Je ne souhaite pas qu'il y ait une politique, mais s'il y en a une, elle doit être discutée au Sénat avant d'être amenée au Conseil. J'y vois énormément d'implications, notamment sur le moral des gens. J'aimerais connaître davantage l'intention du VRER, qui semble vouloir, avec beaucoup d'empressement, amener cette politique au Conseil.

VRER : Nous avons convenu de présenter au Conseil une procédure de nomination par intérim et une description de tâches du ou de la bibliothécaire en chef. Son mandat sera désormais de cinq ans, plutôt que d'une durée indéterminée. Pour sa nomination, on va

proposer au Conseil de suivre la même procédure que pour la nomination des doyens et doyennes.

M. Grell a raison : pour les intérimaires, il faut demander automatiquement à la personne qui porte le titre d'adjoint, de vice-doyenne, etc. C'est ce que nous avons toujours fait. Dans ce cas-ci, ce n'était pas possible. Il y avait eu, par le passé, une personne qui avait détenu ce titre, mais elle commençait un congé sans solde en septembre ou en janvier.

La politique dira que s'il y a une personne qui porte le titre de directeur adjoint ou de vice-doyen, c'est automatiquement cette personne qui assure l'intérim. Si personne ne porte ce genre de titre, dorénavant, au lieu de demander directement à quelqu'un, on demandera au groupe d'employé-e-s concernés de suggérer des noms. La nomination se fera rapidement parce que normalement, s'il y a intérim, c'est parce qu'on n'a pas le temps de suivre la procédure longue. De plus, dans les cas normaux, la durée maximale de l'intérim sera de douze mois sans renouvellement.

JULIEN : Celle qui avait assumé le poste de directrice adjointe à la Bibliothèque Champlain pendant seize ans et demi était disponible au moment de la nomination. Elle ne devait partir qu'en janvier et cette date était connue avant que le bibliothécaire en chef n'annonce sa retraite. Même si elle n'était pas adjointe à ce moment-là, elle avait les qualifications nécessaires. Je ne sais d'où vient l'idée qu'elle partait en septembre; elle-même en est la première étonnée. D'ailleurs, il y avait d'autres bibliothécaires qui avaient l'étoffe et l'expérience nécessaires pour assurer l'intérim.

7.2 (7.4) Art dramatique

Le VRER commente le texte suivant qu'il a fait distribuer :

« Le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ont rencontré le doyen et le directeur du Département le 14 juin 1996 pour préciser les interprétations à apporter à la résolution du Sénat académique et pour préparer le suivi.

Il fut convenu d'inviter un certain nombre de responsables des milieux où se pratique l'art dramatique à une rencontre d'échanges à l'Université. L'objectif de la rencontre comprendrait, entre autres, l'étude de collaborations éventuelles entre l'Université et les organismes du milieu théâtral acadien dans le but de favoriser son développement.

Puisqu'il s'agit d'un secteur qui fonctionne avec un support financier très précaire, il a été convenu que les stratégies d'appui financier au développement de l'art dramatique sont cruciales.»

Z. CHIASSON : Cette réunion faisait suite à la parution dans les journaux d'un article qui jetait un doute sur l'interprétation à donner aux décisions du Sénat. Apparemment, le Département et la Faculté ne s'entendaient pas avec la direction sur le sens des discussions au Sénat. À cette réunion, on s'est entendu sur certaines choses, bien que le dernier paragraphe me paraisse un peu ambigu. Nous avons constaté tous ensemble que le

secteur fonctionnait avec un support financier insuffisant. Le mot «précaire» pourrait se dire de bien des programmes; si on le dit spécifiquement de l'art dramatique, on jette encore une fois le doute sur les intentions de l'Université. C'est vrai aussi qu'on a convenu que les stratégies de l'appui financier au développement de l'art dramatique sont cruciales, c'est-à-dire nécessaires. Mais qu'arrive-t-il si on ne trouve pas cet appui? Je déplore que l'Université n'ait pas fait ce que j'avais demandé au dernier Sénat : envoyer dans les médias un message disant clairement que le programme continue et qu'il n'y a rien de changé jusqu'à nouvel ordre.

N. LANDRY : Aux Retrouvailles du Congrès mondial acadien, où l'Université a joué un rôle fondamental, nous étions tous contents d'avoir nos artistes pour témoigner de notre vigueur culturelle. Mais par la suite, on n'a pas beaucoup d'argent à leur donner et on n'est pas sûr que les programmes culturels vont survivre. En tant qu'universitaire, je me sens hypocrite si j'entérine ça. Il nous faut dire clairement aux francophones des Maritimes que nous allons faire tout notre possible pour promouvoir l'art dramatique parce que nous sommes conscients que c'est une de nos «marques de commerce» en Acadie. Notre vigueur culturelle sur le plan global en dépend. Quand on parle de l'Acadie sur la scène internationale, ce n'est pas à cause de n'importe quel programme universitaire.

VRER : Sur la question des ambiguïtés, M. Chiasson a raison. Le mot « secteur » aussi est ambigu. On a constaté que ce n'est pas seulement à l'Université qu'on a de la difficulté à trouver des fonds pour l'art dramatique; les compagnies théâtrales aussi manquent de fonds. La phrase devrait refléter tout ça; elle ne le fait pas.

8. NOMINATIONS

Voir le Document C, p. 1-5

8.1 *Comité des programmes*

La SG annonce qu'il faut nommer deux personnes au CPR, dont l'une doit être du Campus d'Edmundston.

Membre provenant du Campus d'Edmundston

R : 03-SAC-960828

Mise en candidature

Jean-Guy Poitras

Le président proclame l'élection de **Jean-Guy Poitras** au Comité des programmes.

Membre provenant du Campus de Moncton

R : 04-SAC-960828

Mises en candidature

Jacques Allard

Roger Bourque

Gisèle Chevalier

Michel Deslierres

Jean Nowlan

Gérald Ouellet

LACOMBE : Il n'y a aucune femme présentement au Comité. Je ne dis pas qu'il faut absolument nommer une femme, mais mon expérience à ce comité m'a appris qu'une femme apporte une contribution particulière, un point de vue différent.

Z. CHIASSON : Je voudrais plaider pour la candidature de Gisèle Chevalier, non pas parce qu'elle est une femme, mais parce qu'elle est compétente.

WYBOUW : Il y a d'autres minorités qui doivent s'exprimer aussi. Certaines facultés sont toujours représentées à ce comité, alors que la mienne - qui représente plus de 20 % des étudiant-e-s du Campus - n'a personne depuis de très nombreuses années. Nous aussi, on peut apporter quelque chose au Comité en montrant la dimension du monde des affaires et celle de l'appartenance au milieu. Roger Bourque a de l'expérience et il est du Sud-Est. Il pourrait faire un très, très bon travail.

Scrutateurs : Viateur Viel et Armand Caron

Résultat du scrutin : **Gisèle Chevalier** a obtenu 22 des 36 voix exprimées. Le président proclame son élection.

8.2 Comité d'appel

La SG annonce qu'au Comité d'appel du Sénat (Campus de Moncton), il faut nommer à titre de suppléant ou de suppléante un doyen ou une doyenne, un directeur ou une directrice.

R : 05-SAC-960828

Mise en candidature

Nassir El-Jabi Proposé par Lita Villalon

Le Président proclame l'élection de **Nassir El-Jabi** du Comité d'appel du Sénat (Campus de Moncton) à titre de suppléant.

8.3 *Comité de sélection des grades honorifiques*

La SG annonce qu'il faut remplacer deux membres. Les candidats et les candidates doivent être membres du Sénat.

R : 06-SAC-960828

Mises en candidature

Colette Landry Martin Proposée par Lita Villalon

Stéphane LeBlanc Proposé par Shirley Paulin

Lorraine Julien Proposée par Rino Lacombe

PAULIN : Je fais remarquer qu'il n'y a pas d'étudiant-e dans ce comité.

WALTZ : Étant donné que c'est un mandat de cinq ans, est-ce que ça pourrait causer un inconvénient si on nomme un étudiant?

SG : Habituellement, la durée du mandat des étudiants et des étudiantes pour les autres comités est d'un an. On les remplace sans problème.

MICHAUD : Il y a plusieurs comités, dont le Comité des programmes, où les mandats sont de plus d'une année. Celui-ci n'est pas un cas unique.

Avant de connaître les résultats du scrutin, le président demande à l'assemblée si elle accepte que l'élection se fasse à la pluralité des voix au premier tour, comme le permet le Code Morin. Personne ne s'oppose.

Scrutateurs : Armand Caron et Viateur Viel

Résultats : Stéphane LeBlanc obtient 24 voix et les deux autres, 23 chacune.

Le Président proclame l'élection de **Stéphane LeBlanc** et annonce qu'on va procéder à un deuxième tour de scrutin pour l'élection de l'autre membre.

Résultat du deuxième scrutin : **Colette Landry Martin** est élue.

WEIL : C'est bon que la population étudiante soit représentée à ce comité, mais l'ensemble des professeur-e-s et des bibliothécaires devrait l'être aussi. Il ne l'est pas. Je demanderais aux autorités compétentes de voir à changer la composition du Comité afin

que l'on s'assure la nomination d'au moins un-e étudiant-e et d'un-e professeur-e ou bibliothécaire.

9. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES

Le recteur étant absent, c'est la SG qui présente le rapport. Elle fait état de la demande du Campus d'Edmundston qui, à l'occasion des fêtes du 50e anniversaire, souhaite décerner un doctorat honorifique à une personne liée au Campus. Elle résume les points saillants de la carrière de Claude Picard, dont le *curriculum vitae* a été distribué aux membres pour la durée de la discussion. Jean-Guy Poitras complète la présentation.

R : 07-SAC- 960828

La proposition suivante est faite et dûment appuyée :

« *Que l'Université décerne un doctorat honorifique en arts visuels à **Claude Picard** à l'occasion des fêtes du 50e anniversaire de fondation du Campus d'Edmundston.* »

JOLICOEUR : La procédure ne l'exige pas, mais le Département d'arts visuels a-t-il été consulté dans l'étude de ce dossier?

Z. CHIASSON : Je ne crois pas qu'il l'ait été.

LEQUIN : Ce serait normal que les départements soient consultés.

VRER : Le Sénat a discuté de cela. Si je me souviens bien, l'argument qui a fait pencher la balance contre la consultation des départements, c'est que le Comité veut faire son travail sans trop de publicité sur les candidatures avant que le Sénat ait pris sa décision. Mais l'inquiétude demeure...

Vote par scrutin secret ADOPTÉE

PAUSE : 10 h 21 à 10 h 36

10. RAPPORTS ANNUELS

Voir le Document D, p. 1-64

R : 08-SAC-960828

Michel Doucet, appuyé par Hermel Couturier, propose :

« *Que le Sénat reçoivent les rapports annuels.* »

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

VRER : Le Sénat s'est souvent demandé si les rapports annuels étaient nécessaires; la conclusion a toujours été qu'ils l'étaient. On s'est souvent interrogé sur le format à leur donner; on a finalement opté pour un format souple. Les responsables de la rédaction collaborent bien à cet égard. Tout en donnant une couleur particulière à leur unité, ils et elles incluent certains éléments communs qui répondent aux attentes du Sénat. La formule actuelle est intéressante; c'est la première fois que les rapports annuels me donnent une connaissance aussi exhaustive de l'activité académique.

Monsieur Desjardins revient sur un point dont il traite dans son rapport annuel: la formation universitaire. Il remarque que dans certains rapports, on parle peu des objectifs de formation générale et de la formation en langue. Il se demande si cela révèle que ces deux dossiers sont devenus moins prioritaires dans ces unités. Il rappelle que l'U de M s'est montrée innovatrice dans ces deux domaines. D'autres universités lui emboîtent maintenant le pas et l'AUCC tiendra bientôt une journée d'étude sur la formation universitaire. Certains projets seront bientôt abordés au Sénat: la première année universitaire et les suites à donner à l'étude menée par le CRÉFO sur la formation en français.

MCKEE-ALLAIN : Le rapport de la Faculté des sciences sociales n'est pas inclus. Mon prédécesseur s'est engagé à le soumettre, peut-être à la prochaine réunion.

R : 09-SAC-960828

Lita Villalon, appuyée par Jean-Guy Poitras, propose :

« *Que le Sénat se transforme en Comité plénier et qu'il fasse rapport à l'assemblée.* »

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

Il est 10 h 54.

R : 10-SAC-960828

Nicolas Landry, appuyé par Rino Lacombe, propose :

« *Que le Sénat revienne en assemblée délibérante.* »

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

Il est 11 h 20.

PÉRONNET : Je me sens maintenant mal à l'aise de faire la proposition que j'ai annoncée. Mais elle n'empêche pas le Sénat de recevoir les changements que le Comité d'appel veut présenter.

R : 11-SAC-960828

Louise Péronnet, appuyée par Linda Lequin, fait la proposition suivante :

« Étant donné la gravité de la question et le manque d'éléments d'information dont dispose le Sénat, il est proposé que soit formé un comité d'étude pour examiner le mandat, les pouvoirs et les attributions du Comité d'appel ainsi que la composition de ce comité. »

JOLICOEUR : Le mandat du Comité d'appel est clair. Le problème semble être la décision qu'il a prise. S'il y a eu fraude et que cela est reconnu, des sanctions précises sont prévues. Ce qui m'embête, c'est qu'apparemment, le Comité n'a pas suivi ce qui était prévu. Si tel est le cas, nous pouvons aller jusqu'à lui demander de reconsidérer sa décision, puisqu'il relève du Sénat.

MCKEE-ALLAIN : La lettre de Renaud LeBlanc dit : « Étant donné que je conclus que la décision est erronée, je propose que le Comité d'appel réexamine cette situation et que le Sénat académique révisé le règlement relatif à la fraude afin de préciser les attributions du Comité d'appel. » La proposition porte en particulier sur la deuxième partie de la demande de M. LeBlanc. Je ne vois pas de problème.

VRER : La présidente du Comité, Mme Préfontaine, était consciente du problème; elle m'en a parlé. Notre conclusion a été qu'il appartenait au Sénat et non à nous de trancher. Le Sénat a consacré de nombreuses heures l'an dernier à parler de procédure à suivre en cas de fraude. Et maintenant que la procédure existe, on en arrive à ce résultat. La proposition nous amènerait à regarder l'ensemble; ce ne serait pas une perte d'énergie.

DGEP : Le Comité d'appel avait déjà songé à réviser ses règlements. C'est probablement une meilleure idée de travailler en petit comité; le travail se fera plus rapidement. Mais il ne faudrait pas ralentir les activités du Comité d'appel en attendant.

LEQUIN : J'ai été membre du Comité; j'ai travaillé de nombreuses heures et je ne me souviens pas qu'on ait donné le droit au Comité d'appel de changer la décision. Dans le rapport, trois fois on parle de fraude et trois fois le Comité d'appel a changé la décision. Le comité sur la fraude n'est pas pris à la légère dans les facultés. C'est du travail! Ensuite, on arrive et on change tout!

GRELL: Il est sain que le Comité d'appel se pose certaines questions sur son fonctionnement, mais il faut bien séparer les compétences. Selon le peu d'information que nous avons, il semble y avoir de quoi se pencher sérieusement sur son mandat et sur ses décisions. La structure la plus efficace pour le faire est d'avoir un petit groupe de personnes, dont un doyen. La composition du Comité d'appel est problématique. Quatre personnes sur huit y sont nommées d'office. Quatre autres n'ont qu'un mandat indéterminé. Le Sénat n'est représenté que par Mme Trudeau. Je voudrais lui demander sa réaction par rapport aux deux lettres. Les faits invoqués sont-ils pertinents?

TRUDEAU : Je n'étais pas à la réunion lorsque cette décision a été prise. Mais si j'avais été présente, je ne discuterais pas ici du contenu. La réunion du Comité est à huis clos.

GRELL : C'est peut-être là le point le plus important à étudier. Il me semble tout à fait exceptionnel, dans une université, qu'on puisse, à huis clos, retourner des décisions importantes sans devoir les argumenter nulle part.

WALTZ : Les décisions du Comité d'appel posent seulement problème quand elles renversent des décisions antérieures. Mais c'est justement dans ce cas qu'elles sont extrêmement importantes, parce que la situation a déjà été longuement étudiée à d'autres niveaux. Le comité qu'on forme doit se demander, par exemple, s'il faut l'unanimité pour renverser une décision. Les argumentations des décisions pourraient être apportées au Sénat quand elles renversent une décision antérieure.

VIEL : Je suis membre d'office du Comité d'appel. Ce n'est pas la première fois qu'il est sur la sellette. Si son mandat était clair, on n'aurait probablement pas autant de contestation de ses décisions chaque année. Son travail est très difficile, parce qu'il faut trancher une décision déjà contestée. La formation d'un comité pour revoir le mandat et la composition du Comité d'appel est la meilleure chose à faire.

DOUCET : Ce comité est très différent de plusieurs autres parce qu'il est de nature administrative. En prenant ses décisions, qui touchent de façon particulière les étudiant-e-s, il doit respecter les principes de justice naturelle. Les questions soulevées ici (la publication des résultats, par exemple) devront être étudiées attentivement. On devra s'assurer qu'on ne va pas à l'encontre des critères de base de la justice naturelle. Sinon, les décisions du Comité pourraient faire l'objet de contestations judiciaires.

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

PÉRONNET : Je n'avais pas pensé à la question judiciaire. Ça serait peut-être une bonne chose d'ajouter un membre compétent dans ce domaine.

R : 12-SAC-960828

Louise Péronnet, appuyée par Linda Lequin, propose :

« Que le Comité d'étude soit formé de trois membres : un représentant ou une représentante des étudiants et des étudiantes; un représentant ou une représentante des professeurs et des professeures; un représentant ou une représentante de l'administration (doyen, doyenne, directeur ou directrice). »

S. PAULIN : Il faudrait aussi quelqu'un qui a l'expérience du Comité, qui en connaît les problèmes.

GRELL : L'important, c'est que ce comité fasse les choses très sérieusement. Il est donc normal qu'il entende les membres actuels et passés. Le sérieux du travail n'est pas directement relié au nombre de membres et au fractionnement des intérêts. Trois personnes, c'est un petit groupe qui peut agir.

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

R : 13-SAC-960828

Mises en candidature

Michel Doucet (doyen) Proposé par Paul Grell

Shirley Paulin (étudiante) Proposée par Paul Grell

Theresia Quigley (professeure) Proposée par Zénon Chiasson

Francis Weil (professeur) Proposé par Paul Grell

DOUCET : J'accepte seulement si le comité a un appui « sécrétariel ».

VRER : On devrait être capable d'assurer ce service.

PAULIN : J'accepte parce que j'ai déjà siégé au Comité d'appel et j'ai posé beaucoup de questions. Mais je suis peut-être en conflit d'intérêts, étant donné que je suis étudiante-conseil.

Le président consulte l'assemblée; personne n'y voit de conflit d'intérêts. Il déclare donc **Shirley Paulin** élue à titre d'étudiante et **Michel Doucet** élu à titre de doyen.

Élection de la troisième personne. Scrutateurs : Paul-Émile Benoît et Viateur Viel.

Résultat du scrutin : **Theresia Quigley** est élue à titre de professeure.

GRELL : Le Sénat pourrait préciser le mandat de ce comité *ad hoc*, dont l'orientation devrait prendre appui sur les deux lettres. Nous pourrions aussi proposer une date de remise du rapport, car ce comité n'a d'intérêt que dans la mesure où le Sénat reçoit un certain feed-back.

R : 14-SAC-960828

Paul Grell, appuyé par Lita Villalon, propose :

« *Que le Comité d'étude soumette un rapport au Sénat d'ici le mois de décembre 1996.* »

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

GRELL : Renaud LeBlanc demande que le Comité d'appel reconsidère sa décision. Puisque sa lettre nous est envoyée, nous devons nous prononcer et prendre cette demande à notre compte.

P : 15-SAC-960828

Paul Grell, appuyé par Linda Lequin, propose :

« Que le Sénat demande au Comité d'appel de reconsidérer sa décision et de rendre des comptes au Sénat dans le cadre d'un comité plénier à une prochaine réunion. »

DÎNER : 13 h 50 à 14 h 55

S. LEBLANC : Étant donné qu'il est clairement défini que les décisions du Comité d'appel sont finales, la proposition est-elle recevable?

DOUCET : Pour trancher cette question, il faut connaître le mandat du Comité d'appel relativement aux cas de fraude. Les règlements de l'Université imposent-ils une sanction? Le Comité d'appel a-t-il l'autorité d'aller à l'encontre de la sanction prévue par les règlements? Si la décision du Comité d'appel va à l'encontre des règlements et de la sanction prévue, la proposition est recevable parce qu'il a outrepassé ses pouvoirs.

VRER : Le Comité d'appel traite normalement des cas d'admission et d'échec. Rien ne prévoit le traitement des cas de fraude par le Comité d'appel, sauf que la fraude peut entraîner l'échec. Dans ce cas-ci, l'appel s'est fait à cause de la note « échec » qu'a reçue l'étudiant.

Z. CHIASSON : Renaud LeBlanc ne demande pas que l'on reconsidère la décision. Il « propose que le Comité d'appel réexamine cette situation ». Il reconnaît que la décision est finale. Comme le Sénat a délégué ses pouvoirs au Comité d'appel, on ne peut, à la limite, que constater que le Comité a peut-être pris une mauvaise décision. On peut essayer de réparer les torts en rediscutant des attributions et du mandat du Comité d'appel au moyen du Comité d'étude.

ROYER : On peut accepter que la décision soit finale. Mais il n'y a pas de mal à revoir les mécanismes et les processus qui permettent de garder toute la valeur de la décision. Plusieurs décisions prises au niveau des départements et des facultés ont été retournées. Les gens semblent éprouver le besoin qu'on les rassure par rapport à ce qui se passe aux échelons supérieurs.

JOLICOEUR : Les lettres disent que l'étudiant a plagié et que le fait a été reconnu au niveau de la Faculté. Le Comité d'appel aurait apparemment considéré qu'il y a eu fraude, mais sans intention. Peut-on penser qu'un étudiant du deuxième cycle n'est pas conscient que le plagiat, c'est de la fraude? Si le règlement prévoit une sanction en cas de fraude, j'ai beaucoup de difficulté à accepter qu'un jour le recteur félicite cet étudiant en lui donnant son diplôme. Pierre Ouellette écrit qu'une telle pratique « menace sérieusement l'intégrité de nos programmes et de nos diplômes ». Il a raison. Dans un cas grave comme celui-là, on peut aller jusqu'à reconsidérer une mauvaise décision.

S. PAULIN : Le Comité d'appel est une instance finale. Il faudrait vérifier s'il avait la liberté de changer la sanction - puisqu'il a trouvé la personne coupable de ce dont on l'accusait - ou s'il devait appliquer le règlement. Si on juge que sa décision était dans ses pouvoirs, il n'y a rien à faire. Monsieur Grell demande que le Comité d'appel rende des comptes. Le Comité qu'on vient de créer devrait peut-être réparer ce genre d'erreur, mais pour l'instant, avons-nous le droit de demander au Comité d'appel de faire des comptes-rendus ici? Ce qui se passe au Comité est confidentiel, les règlements le précisent.

R : 16-SAC-960828

Shirley Paulin, appuyée par Colette Landry Martin, propose :

« *Que la proposition soit scindée en deux parties.* »

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

Sur la première partie de la proposition : « Que le Sénat demande au Comité d'appel de reconsidérer sa décision. »

VRARH : Le Sénat peut changer la composition et les attributions du Comité d'appel, mais une fois que le Comité s'est penché sur un cas individuel, en vertu des attributions que le Sénat lui a déjà accordées et selon lesquelles ses décisions sont finales, le Sénat ne peut lui demander de reconsidérer sa décision. La reconsidération serait probablement sujette à une demande de révision judiciaire. Si nous la demandons, toute personne qui perdra au Comité d'appel aura, à cause de ce précédent, le droit de faire le même type de demande. Le Sénat est-il prêt à entendre chacune de ces demandes? Je dis ça tout en étant totalement en désaccord avec la décision du Comité d'appel.

E. ROBICHAUD : Le Sénat n'a pas donné au Comité d'appel le pouvoir de modifier les règlements universitaires. Les règlements sur la fraude prévoient une série de sanctions, qui ne comprennent pas la reprise d'un travail. Le Comité a donc outrepassé ses pouvoirs. La situation qu'évoque M. Landry ne se présentera pas puisque le Comité d'appel n'outrepasse pas toujours ses pouvoirs. Ici, on a un cas clair. Nous devrions pouvoir demander au Comité d'appel de le reconsidérer.

WYBOUW : Les juristes qui sont ici pourraient nous dire ce qui se passe lorsqu'un juge prend une décision contestable. Est-ce que les autorités supérieures peuvent casser son jugement?

S. PAULIN : Les décisions de la Cour suprême sont finales. Le Comité d'appel est la Cour suprême de l'Université.

GRELL : Je suis sensible à ce que j'ai entendu et si les mots « reconsidérer leur décision » ne sont pas adéquats, on pourrait dire « réexaminer la situation ». Parce que le Sénat est responsable des affaires académiques et que le Comité d'appel émane de lui, je souhaiterais que ses membres aient l'occasion de nous informer en direct sur le processus

dans lequel ils étaient engagés. Je ne veux pas en faire une affaire juridique. On peut changer le premier élément. L'important, c'est le second, qui devient réalisable en comité plénier.

PRÉSIDENT : Ce changement modifierait le sens de la proposition. Il n'est pas recevable.

DOUCET : On dit qu'on ne veut pas verser dans le juridique, mais malheureusement, on est dans ce domaine à cause de la nature du Comité d'appel. Je ne vois pas de procédure prévue aux règlements selon laquelle le Comité d'appel doit rendre compte de ses décisions au Sénat, si celui-ci considère qu'il a outrepassé ses pouvoirs. La procédure pour nous serait la même que pour l'étudiant : demander une révision judiciaire devant les tribunaux. C'est à l'Université à agir dans ce sens.

VRARH : Le règlement sur la fraude prévoit des sanctions graves, qui comprennent l'attribution de la note E pour le cours ou même pour l'année. L'application d'une sanction est susceptible d'appel au Comité d'appel du Sénat, dont la décision est définitive. À moins que le Comité d'appel ait fait une erreur de procédure... Je comprends la frustration des gens, mais on est pris dans une question de procédure au sujet d'un cas assez grave. Demander aux membres du Comité de réexaminer la situation ne leur permettrait pas de reconsidérer leur décision. Ça leur permettrait d'établir des normes plus précises sur la recevabilité d'un appel d'un cas de fraude.

VIEL : Il y a cinq ou six ans, un étudiant qui n'était pas d'accord avec la décision du Comité d'appel a demandé que le Comité réévalue son cas. Le Comité ayant refusé, l'étudiant a voulu aller devant le Sénat. D'après nos conseillers juridiques, la solution pour l'étudiant était de contester la décision de l'Université en cour. C'est ce qu'il a fait. Le cas dont on parle est semblable, mais c'est l'autre partie qui conteste. Allons-nous prêter une oreille plus attentive à cette partie-ci qu'à l'autre? Je n'ai pas siégé au Comité dans ce cas-ci et je ne défends ni une partie ni l'autre, mais je dis qu'il y a des précédents.

WEIL : Techniquement, on ne peut pas rassembler de nouveau les mêmes membres du Comité d'appel parce que plusieurs ont pris leur retraite ou ne sont plus à l'Université. Normalement, pour une reconsidération, il faut faire appel aux mêmes personnes.

PRÉSIDENT : La proposition demande au Comité d'appel de reconsidérer sa décision. Or, selon l'article 43 des *Statuts et règlements*, les décisions du Comité d'appel sont finales. La proposition est donc irrecevable.

Sur la deuxième partie de la proposition : « Que le Sénat demande au Comité d'appel de lui rendre des comptes dans le cadre d'un comité plénier à une prochaine réunion. »

S. LEBLANC : Je remets en question la recevabilité de cette proposition. Le Comité n'a pas à rendre des comptes puisque le Sénat lui attribue le pouvoir de prendre des décisions finales.

DGEP : Les discussions du Comité d'appel sont confidentielles. Le Comité d'appel rend compte au Sénat de ses décisions dans son rapport annuel. On va compliquer la vie du Sénat si on exige des détails sur la procédure. J'aimerais qu'on fasse confiance au Comité d'appel. Il peut se tromper, comme n'importe qui, et je l'accepte. Mais qu'on délibère publiquement et qu'on rende des comptes sur le contenu des réunions, j'ai de la difficulté à l'accepter.

VILLALON : La première partie de la proposition n'ayant pas été reçue, la deuxième reste vague. De quoi veut-on qu'on rende compte : d'un cas particulier? d'une décision particulière? de la procédure? des détails? Si on essaie d'être plus spécifique, on va se retrouver avec la même question: « Est-ce recevable? » Je suis satisfaite de la création du Comité. Il y a beaucoup d'améliorations à faire. Sur le cas en question, on ne peut rien faire, malheureusement, sans aller contre les *Statuts et règlements*.

VIEL : Le Comité d'appel fait déjà un rapport annuel au Sénat. Si on veut que le Comité d'appel rende compte d'un cas en particulier, le procès-verbal est au Secrétariat général. Je ne sais pas s'il peut être consulté par les membres du Sénat. Le Comité d'étude devrait étudier cette question : le procès-verbal est-il confidentiel pour le public et pour les membres du Sénat?

VRER : Le proposeur voit-il que le Comité puisse rendre des comptes sans enfreindre le règlement sur la confidentialité des cas?

GRELL : Est-ce que je suis encore propriétaire de cette proposition? Alors je la retire parce que je reconnais que la formulation était quelque peu maladroite.

Madame Lequin, qui avait appuyé la proposition, accepte qu'elle soit retirée. Le président accepte le retrait de la proposition.

E. ROBICHAUD : Je sens qu'autour de la table, on n'est pas à l'aise quant à la procédure qu'a suivie le Comité d'appel. Le Comité d'étude ne fera son rapport qu'en décembre ou en mars. Allons-nous passer une autre année sans que le Comité d'appel ait des directives beaucoup plus claires? Il faut qu'il sache ce que nous attendons de lui.

QUIGLEY : Beaucoup de membres du Sénat sont très mal à l'aise au sujet de la décision du Comité d'appel. Si on laisse tomber, ce sera oublié. Il faut envoyer au Comité un message lui disant que le Sénat n'est pas très heureux de sa décision, afin de l'avertir qu'il doit respecter les règlements. Si on ne fait rien, on aura perdu beaucoup de temps ici.

VRARH : Cette décision s'inscrit dans l'historique de deux ans de débats où les sénateurs et sénatrices ont clairement indiqué que la fraude était inacceptable et qu'elle devait être sanctionnée sévèrement. Et voilà que dès le premier cas présenté au Comité d'appel - un cas très sérieux d'après l'information que l'on a - la décision est renversée et le Comité impose une sanction mineure. C'est ce qui frustre l'assemblée. Il faudrait envoyer un message au Comité d'appel et inclure dans le mandat du comité *ad hoc* l'étude des circonstances dans lesquelles le Comité d'appel peut changer une sanction.

COUTURIER : Un comité du Sénat - qu'on pourrait abolir aujourd'hui - va à l'encontre d'un règlement que le Sénat a voté pour l'ensemble de l'Université. Quelqu'un doit lui écrire pour lui dire que le Sénat n'est pas d'accord avec sa décision. C'est un précédent. Un étudiant qui commettra une fraude pourra réclamer le droit de refaire son travail lui aussi. Dans ce cas-ci, on ne pénalise pas l'étudiant, mais le professeur qui est obligé de donner une autre évaluation.

WYBOUW : On reprend le débat sur une décision dont on vient de décider qu'elle est finale. Je serais très malheureux que le Sénat dise qu'il n'est pas satisfait de la décision du Comité d'appel. On ne connaît pas le cas; on jugerait uniquement à partir de quelques éléments contenus dans deux lettres.

PRÉSIDENT : Vos remarques sont déjà consignées au procès-verbal; le Comité d'appel prendra connaissance de l'esprit qui règne au Sénat.

11. SUIVI DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

VRER : C'est la première fois qu'au Sénat, on fait officiellement un suivi d'une réunion du Conseil. Par contre, à chaque réunion du Conseil, je fais état du travail du Sénat. Le BDS a suggéré que l'on fasse la même chose ici. La dernière réunion du Conseil a été, sur le plan académique, un moment fort. En comité plénier, on a discuté du document *Bilan et perspectives*. La discussion a été très valable. Elle a de plus servi de mise en scène à la présentation des trois professeur-e-s nommés par le Sénat pour parler du travail professoral : Nicolas Landry, Yves Blanchette et Marie-Thérèse Séguin. Les trois ont fait un travail magnifique, à tous points de vue : préparation, contenu, présentation, réponses durant l'échange. J'ai reçu beaucoup d'échos très positifs. Je suis sûr que pour tous les membres du Conseil, c'était une très bonne session d'information.

LACOMBE : Un gros merci aux trois professeur-e-s qui nous ont représentés.

12. RÉFORME DU SÉNAT

12.1 *Bilan de l'expérience (vidéoconférences)*

L'assemblée se transforme en séance d'animation pour recueillir les réactions à l'expérience des réunions par vidéoconférence. Le tableau suivant résume les interventions.

Points positifs

- Économie de temps
- Économie d'argent
- Épargne d'énergie

- Fréquence des interactions
- Ordres du jour complétés
- Suppression des voyages l'hiver
- Apprentissage technologique
- Adaptation avec le temps
- Accent placé sur le cognitif
- Efficacité, absence de lourdeur

Points négatifs

- Diminution des rencontres entre les trois campus et des interactions.
- Non-verbal : plus difficile
- Problèmes de « logistique » (locaux, matériel, personnel en place)
- Diminution du dynamisme
- Disposition physique : moins bonne
- Immobilité de la caméra
- Travail du président : plus difficile
- Difficultés pour les nouveaux membres
- Salle mal aménagée
- Difficulté de négocier les dossiers chauds
- Dépendance de la technique et de l'horaire
- Surcharge du Secrétariat général (plus grand nombre de réunions)

VRARH : Il en ressort d'abord qu'il faut améliorer la technologie. Cela va se faire automatiquement à cause du développement de l'enseignement à distance. Présentement, la salle est totalement inadéquate ici, mais ce genre de problèmes peut se résoudre facilement. Pour résoudre les problèmes d'interactions humaines, on peut faire un mélange de formules. Il serait important que la réunion d'août, celle où arrivent les

nouveaux membres, se fasse «en personnes». Les autres, ce serait plus avantageux de les tenir par vidéoconférence.

PÉRONNET : Tout ce qui est technique peut se régler, mais à cause de l'importance de l'interaction entre les personnes, il faudra continuer d'avoir certaines réunions où on est tous ensemble.

E. ROBICHAUD : On peut résoudre les problèmes techniques assez rapidement, mais je doute qu'on puisse le faire pour le mois d'octobre ou de novembre. Il faudrait garder ça en tête quand on va parler du calendrier des réunions.

VRER : Au BDS, durant nos discussions sur la réforme du Sénat, on a songé à la possibilité de ne pas nécessairement faire un procès-verbal pour chacune des réunions ou, du moins, ne pas l'adopter à la réunion suivante. Durant une période où les réunions sont fréquentes, on pourrait peut-être adopter deux ou trois procès-verbaux en bloc.

WYBOUW : À Moncton, il y a au moins trois autres salles, très bien équipées, qui se louent d'habitude 50\$ l'heure. Rien ne nous empêche de trouver un autre endroit à Moncton en attendant qu'on ait un endroit convenable à l'Université.

SG : On a déjà essayé d'utiliser ces salles; elles n'étaient pas libres.

WYBOUW : Il faut s'y prendre à temps. Ma faculté fait des réunions à distance à partir de l'Hôpital Georges-L.-Dumont et ça va très, très bien. La salle peut contenir 50 personnes.

VILLALON : Les points négatifs relèvent du support technique, qui n'était pas trop au point. Il va y avoir de ce côté une amélioration incroyable d'ici quelques mois. Le point positif, c'est l'efficacité. Mais je suis très sensible à l'importance des interactions personnelles. Pour l'année prochaine, on pourrait avoir quelques réunions en face à face et les autres par vidéoconférence.

DOUCET : On pourrait avoir au moins une réunion par année où tout le monde est là. Il faudrait trouver une autre salle. Mais l'efficacité de nos dernières réunions est due surtout à l'énorme amélioration de nos projets d'ordre du jour. J'en félicite le comité de gestion. L'an dernier, on passait jusqu'à six heures sur les affaires découlant du procès-verbal.

ALBERT : L'argent qu'on économiserait en tenant des réunions à distance pendant un an ou deux pourrait être consacré à l'aménagement des salles et au perfectionnement de la technologie. On pourrait ainsi améliorer rapidement la qualité de la communication.

12.2 *Calendrier provisoire*

Voir le Document E, p. 1-3

La SG présente les deux scénarios envisagés par le BDS : 1- poursuite de l'expérience par vidéoconférence : possibilité de trois réunions (octobre, novembre et décembre); 2- retour à l'ancienne formule : réunion à Moncton en novembre.

DOUCET : Avons-nous suffisamment de matière pour trois réunions?

SG : On n'a pas fait les réservations en fonction du contenu, mais plutôt au cas où on aurait besoin de l'équipement. Ce sont des possibilités. Si on ne réserve pas l'équipement, il risque d'être utilisé pour les cours à distance au moment où nous en aurons besoin.

DOUCET : Dans ce cas, je préfère une réunion par vidéoconférence au mois d'octobre et une autre en décembre. On n'a peut-être pas besoin de celle de novembre.

POITRAS : J'opterais pour deux vidéoconférences.

LACOMBE : L'expérience montre que si on a une seule réunion, elle risque de durer deux jours ou une journée et demie. On semble avoir besoin d'un certain nombre d'heures, comme le montre le tableau distribué. On peut avoir plusieurs réunions moins longues ou une réunion plus longue.

VILLALON : Trois réunions, c'est peut-être trop si elles durent quatre ou cinq heures chacune, mais ça ne l'est peut-être pas si elles durent deux heures. Si on remplace ces trois réunions par une journée complète et que tout le monde se déplace, les coûts sont beaucoup plus élevés. Le BDS avait pensé que le vendredi après-midi était approprié parce que, normalement, il n'y a pas de cours.

DOUCET : Je n'ai pas d'objection à ce qu'on ait trois réunions, pourvu qu'on ait suffisamment d'affaires à traiter. Est-ce que les membres sont libres le vendredi? Nous avons bien d'autres réunions (comités, conseils de facultés, etc.). Ne réservons pas du temps pour des réunions si ce n'est pas nécessaire.

SG : Le tableau indique le nombre d'heures dont on a eu besoin par le passé.

MICHAUD : On pourrait avoir une réunion vers la fin d'octobre et l'autre en décembre. Celle qu'on prévoyait pour le 4 octobre tomberait la veille des fêtes du 50e anniversaire à Edmundston et du retour des anciens et anciennes à Moncton.

R : 17-SAC-960828

Jean-Guy Poitras, appuyé par Theresia Quigley, propose :

« Que le Sénat tienne ses deux prochaines réunions par vidéoconférence : le 1er novembre et le 6 décembre 1996. »

VIEL : Il est de tradition de dater les diplômes d'une réunion du Sénat. L'Université fait trois émissions de diplômes : en octobre, en février et en mai. Si la réunion est le 1er

novembre, on va devoir rompre avec la tradition. On pourrait tenir une réunion vers la mi-octobre et l'autre au début de décembre.

WEIL : J'ai siégé assez longtemps au Sénat pour savoir que les gens ont besoin de s'exprimer. Si nous ne tenons qu'une réunion en novembre et l'autre en décembre, nous risquons de nous causer des problèmes. Pourquoi ne pas accepter le principe qu'il y aurait théoriquement trois réunions et que l'une d'entre elles pourrait être supprimée si le BDS le juge à propos?

LAFORREST : Rien ne nous empêche de garder les trois dates prévues et d'en supprimer une plus tard.

MCKEE-ALLAIN : J'aimerais connaître les dates d'avance parce que beaucoup de réunions ont lieu le vendredi après-midi. Que ce soit deux ou trois réunions, j'aimerais que ce soit relativement fixe.

DOUCET : Si on n'a pas de matière pour le 4 octobre, qu'on se gêne pas pour annuler la réunion.

G. CHIASSON : Je ne voudrais pas qu'on ait trois réunions juste pour en avoir trois. Concernant la remarque de M. Viel, est-ce qu'on doit baser la remise des diplômes sur une réunion du Sénat?

PAULIN : Le vendredi après-midi, j'ai des cours.

ROYER : Ces questions n'ont pas leur place ici. Elles peuvent être traitées par sondage ou autrement. On devrait faire une meilleure utilisation des cerveaux qui acceptent de se réunir ici.

VILLALON : Le BDS a préparé des scénarios pour que les membres du Sénat se prononcent en fonction de différents facteurs. On a essayé de vous donner énormément d'informations pour que vous soyez capables de vous prononcer sur la façon de fonctionner durant la prochaine année. Comme il fallait réserver des dates, on a pensé à trois réunions. Mais on n'est pas obligé de prendre tout le temps réservé. Prenons deux minutes pour nous pencher sur les différentes possibilités.

Vote sur R17 Pour 18 Contre 12 ADOPTÉE

12.3 *Nom du Sénat*

Voir le Document F, p. 1-4

La SG rappelle que le Comité *ad hoc* sur l'imputabilité et la transparence avait recommandé que le Sénat se donne un nom plus français, le mot «académique» étant, en l'occurrence, considéré comme un anglicisme. Après avoir examiné le nom que porte le corps décisionnel équivalent dans d'autres universités, le BDS a retenu trois noms qu'il a

soumis aux membres dans un sondage. Les résultats, rapportés en première page du document, n'étant pas concluants, le BDS n'a pas voulu trancher. Étant donné qu'on prépare une nouvelle version des *Statuts et règlements*, il serait souhaitable que le Sénat prenne une décision quant au nom qui devra figurer dans ce document.

R : 18-SAC-960828

Victorin Mallet, appuyé par Linda Lequin, propose :

« *Que l'on garde l'appellation **Sénat académique**.* »

GRELL : J'ai mis sur papier mon argumentation. Je vous la lis, pour ne pas perdre votre temps.

« 1) Ce n'est pas parce que les Français (de France) distribuent des palmes académiques en dehors de toute référence universitaire, et ce n'est pas non plus parce que leurs académies sont devenues des cercles clos aux débats académiques souvent stériles, qu'il faut rejeter l'emploi du terme « académique » dans son sens neutre, tel qu'on le retrouve en italien, en allemand, en espagnol, en français, notamment en Belgique et en Suisse et même au Canada (à moins que le Canada ne décide, lui aussi, de s'aligner sur les débats académiques « à la française »).

2) Vouloir remplacer le terme « Sénat académique » me semble puérile, stérile et coûteux. Puérile parce que dans la Charte de l'Université, il est question de « Sénat académique » et de « Conseil des gouverneurs » et qu'une Charte ne se transforme pas à la légère. Stérile parce qu'on assèche une langue en supprimant les significations et les nuances qu'offrent les mots. Coûteux, parce que depuis mars 1994, cette question est à l'ordre du jour, et cela parce que quelque part dans l'administration, les mots « Sénat académique » énervent. C'est, paraît-il, un anglicisme. Or, le mot « académique » (nom et adjectif) est emprunté à l'italien, *academico*, qui vient du latin *academicus*, lui-même nom et adjectif. C'est ainsi qu'en italien on dit : séance académique, conseil académique, corps académique, année académique, quart d'heure académique. Dans *The Oxford Dictionary of English Etymology*, on explique que le mot anglais *academy* s'est formé sous l'influence du mot italien *academia* arrivé en Angleterre via la France. En Belgique, on parlera couramment de l'année académique, de conseil académique, de grades académiques, de liberté académique, de séance académique, etc. Et il en est ainsi également en allemand. Même *Le Robert* - dictionnaire de la langue française - reconnaît cet usage courant et neutre du terme « académique ». Pour toutes ces raisons, qu'on ne dise plus qu'on doit changer le nom « Sénat académique » parce qu'il y a là un anglicisme. »

PÉRONNET : Même si on ne peut peut-être pas se calquer sur l'italien, il est vrai qu'en France, le mot « académique » a pris un sens très négatif. Mais il est temps pour nous d'élargir nos horizons, de regarder ce qui se fait dans la francophonie et d'aller plus loin dans l'histoire de la langue. Je suis tout à fait d'accord avec Paul Grell. Il faut aussi penser qu'on vit enraciné en Amérique du Nord et que justement, il y a des distinctions

de sens qu'on perdrait en changeant ce terme. De plus en plus, en linguistique, on s'oriente vers des normes qu'on appelle endogènes, c.-à-d. qui viennent du milieu. Il faut peut-être arrêter de se définir toujours par Paris.

Vote sur R18 unanime ADOPTÉE

13. L'UNIVERSITÉ SUR L'INTERNET

13.1 *Démonstration*

Marc Johnson, professeur de sociologie et chargé du dossier de la formation multimédia, fait une démonstration illustrant la présence de l'Université de Moncton sur l'Internet dans les volets suivants : l'information, la gestion et la formation. **Jocelyn Nadeau**, en audioconférence, explique les projets de recherche du Centre international pour le développement de l'inforoute en français (CIDIF), dont il est le directeur. Les membres font part de leurs recommandations quant à l'utilisation de ce nouvel outil.

13.2 *Échange*

WEIL : Je voudrais dire tout haut ce que j'ai entendu durant le repas : le Campus de Moncton doit donner à son personnel la possibilité de profiter des moyens qu'on nous a montrés. Il semble que dans beaucoup d'unités, c'est encore assez difficile de s'équiper d'ordinateurs.

WALTZ : On n'a pas le choix, il faut s'engager dans la direction de la technologie. L'U de M a fait des pas de géants en peu de temps, mais j'ai rarement vu qu'elle réfléchissait aux conséquences sociales du développement technologique. Il est possible que la société se divise complètement en deux : ceux qui ont accès à la technologie et ceux qui ne peuvent pas se la payer. Cette division va s'élargir de plus en plus. Je souhaiterais qu'à l'U de M, quelqu'un commence à penser aux conséquences de ce développement dans lequel il faut bien continuer de s'engager.

PAULIN : J'aimerais dire « Attention! » quand je vois des professeur-e-s écrire tout leur cours sur l'Internet. On se demande pourquoi les admissions baissent. Moi, je ne paierai pas de frais de scolarité pour me faire enseigner par un ordinateur! Ça serait des notes photocopiées! Ce que j'apprécie des professeur-e-s, c'est la richesse de leur expérience de vie et de leurs recherches. L'ordinateur élimine cette richesse. C'est bon de s'ouvrir aux nouvelles technologies, mais il ne faut pas perdre la dimension relations interpersonnelles, comme on l'a souligné à propos des réunions du Sénat par vidéoconférence. J'apprécie un professeur pour son vécu et pour ce qu'il a d'unique à communiquer.

Applaudissements

JOLICOEUR : La démonstration nous a fait voir que certains cours sont déjà offerts sur l'Internet. Maintenant, d'autres professeur-e-s vont vouloir en faire autant. Est-ce qu'on

nous a fait la présentation avec cet espoir-là ou est-ce qu'il y a un projet sur papier? Va-t-on aller dans cette direction d'une façon structurée ou est-ce qu'on laisse un peu aller les choses en fonction des intérêts des professeur-e-s?

VRER : Les questions qui doivent nous préoccuper portent moins sur ce que l'Université va mettre sur l'Internet que sur la façon dont nous allons le faire comme université, sur la vitesse à laquelle nous allons procéder et sur les choix que nous aurons à faire quant à ce qu'on peut laisser ou non à la technologie. L'une des grandes décisions que l'Université a prises a été de créer une direction en technologie, ce qui va nous permettre d'orienter nos actions pour l'ensemble de l'Université. Heureusement, les décisions antérieures ont été prises de manière à ne pas nous emprisonner. Les choix qu'a faits l'Éducation permanente voilà plus de dix ans nous ont entraînés dans l'expérimentation. L'enseignement à distance nous a montré que non seulement on peut augmenter l'accessibilité aux études universitaires, mais aussi que certaines personnes préfèrent ce mode d'apprentissage. Puisque dans ce domaine, nous avons bénéficié, pendant plusieurs années, de l'aide du secrétariat d'État, nous avons pu créer un appui au niveau de la pédagogie. Marc Johnson, professeur de sociologie, travaille à mi-temps au soutien pédagogique en matière de multimédia. Nous cheminons bien dans le dossier des nouvelles technologies. Quand nous assistons à des rencontres avec d'autres institutions, nous n'avons pas honte de nos expériences, loin de là. J'espère qu'on pourra continuer à expérimenter. Ça me plaît de voir que le petit groupe sélect qui se permet d'expérimenter s'agrandit de plus en plus. Ce qui ne veut pas dire que tous ces professeur-e-s vont recourir uniquement à la technologie. L'accessibilité pour certains de nos programmes est un bénéfice évident qu'on va essayer de faire valoir le plus vite possible.

VILLALON : Je suis très contente de l'intervention de Mme Paulin : rien ne remplace un bon professeur. La technologie est une nouvelle approche. C'est un défi pour les professeur-e-s de se l'approprier de façon à continuer à donner un enseignement de qualité, en recherchant l'interaction continue avec les étudiant-e-s afin d'atteindre le but ultime : non seulement l'acquisition de connaissances, mais également le développement d'habiletés et l'apprentissage de l'autonomie. C'est une approche qui exige beaucoup de travail en équipes multidisciplinaires parce qu'il faut bâtir les cours et même les instruments qu'on utilise. C'est motivant et ça enrichit notre travail. On doit toutefois s'assurer qu'on a accès, dans les trois campus, à des personnes ressources. Normalement, on devrait avoir des interactions continues avec les étudiant-e-s. Pour l'instant, il n'y a aucune preuve que c'est une méthode meilleure qu'une autre. Mais mes lectures me portent à penser qu'elle peut faciliter notre travail comme professeur-e-s et que les cours peuvent être aussi bons que s'ils sont donnés en face à face. Ce qui importe, en ce moment, c'est de définir clairement les buts des cours et les objectifs d'apprentissage. Ensuite, on ira chercher les ressources nécessaires pour les atteindre. Je suis prête à continuer à expérimenter. Je serai très honnête avec vous quant aux résultats de mes expériences.

GRELL : Je voudrais faire écho au plaidoyer de Mme Paulin. Les professeur-e-s qui nous ont marqués ne l'ont pas fait grâce à la technologie. La technologie est strictement un outil; ce n'est pas une méthode. Personne n'est contre l'informatique, mais de grâce

n'en faisons pas autre chose qu'un support, au même titre qu'un acétate. Une méthode, c'est autre chose.

N. LANDRY : Mme Villalon a fait une bonne mise au point. Dans les nouvelles technologies, il y a de bons produits et de très mauvais. C'est seulement en faisant des expériences qu'on peut trouver les outils intéressants. Utiliser l'Internet comme appui dans un cours, c'est une chose; mettre un cours sur l'Internet, c'en est une autre, qui demande un très grand nombre d'heures. Je vois la technologie comme un outil d'appoint qui prend de plus en plus de place. Ça nous force à être plus créateurs et à démontrer que la machine ne peut pas nous remplacer.

VRER : Les nouvelles technologies sont des outils; il n'y a aucun doute là-dessus. Dans une période où l'on est encore au stade de l'expérimentation, il ne faut pas affirmer trop vite que l'outil détruit ceci ou cela. Je connais des cours où les étudiant-e-s ont bien plus d'interactions que dans un cours en face à face, parce qu'ils sont en interaction tous les jours grâce à la technologie. Une fois que le professeur s'est repositionné pédagogiquement pour utiliser ce nouvel outil, il est possible que sa préparation soit meilleure qu'avant. S'il y a des choses de gagnées ou de perdues, c'est à cause de l'utilisateur et non à cause de l'outil.

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1 Réactions au rapport de Ken Dryden

GRELL : Je voulais qu'on mette ce point à l'ordre du jour afin de nous permettre de réagir à ce rapport que l'Université a commandé. C'est un excellent rapport. Les faits et les contraintes auxquelles notre équipe de hockey a été confrontée sont très clairement décrits. Même quand on ne s'y connaît pas, on saisit les enjeux. J'en retire deux leçons générales qui devraient s'intégrer à notre pratique universitaire. La première est que dans un environnement de fortes contraintes, lorsqu'on veut des résultats, des victoires, on peut passer à côté de la mission fondamentale de l'Université : former les étudiants et les étudiantes. La deuxième est que tout comme au hockey - où les joueurs ont besoin d'une équipe adverse, d'un arbitre, d'un directeur sportif, d'un recteur, etc. - dans tous les secteurs de l'Université, nous avons besoin les uns des autres. Cela exige que chacun tienne sa place et s'acquitte de ses responsabilités. J'aurais aimé demander au recteur ce qu'il compte faire des recommandations de Ken Dryden. Quelqu'un d'autre pourrait peut-être répondre.

N. LANDRY : Depuis quelques années, les sports individuels ont moins de visibilité à l'Université. Des gens qui avaient un potentiel intéressant ont été sacrifiés au nom de la compétitivité de notre équipe de hockey. Quelqu'un a convaincu l'Université que notre équipe de hockey est la façon ultime de nous faire connaître sur la scène nationale. C'est un virage excessif. Je serais plutôt en faveur d'un retour vers un plus grand nombre de sports universitaires. On devrait favoriser la participation, quitte à reculer un peu sur la

qualité. Joël Bourgeois est l'exemple classique d'une personne qui, malgré un contexte plus ou moins favorable, a réussi à atteindre des sommets très intéressants. Le modèle américain d'équipes de super élites pour assurer la promotion de l'Université est inquiétant si c'est ce moyen à lui seul - et non pas nos programmes - qui doit assurer notre réputation.

VRER : L'administration de l'Université a beaucoup apprécié le rapport de M. Dryden. Pour ce qui est des suites à donner, je ne suis pas en mesure de donner une réponse précise. Je peux vous parler de nos préoccupations et du processus que nous envisageons. Ce rapport s'ajoute à deux autres : celui de l'École de l'éducation physique et de loisirs et le rapport Malenfant-MacDonald-Toner, que nous avons commencé à implanter. Les trois rapports nous permettront de prendre des décisions portant sur l'ensemble de la question. Nous envisageons certains changements au niveau de la structure de la gestion des sports universitaires, comme le recommande l'École elle-même. Nous nous préoccupons des questions qui viennent d'être soulevées et nous avons déjà commencé à réunir les entraîneurs pour en discuter. Nous voudrions éviter que l'évaluation des entraîneurs soit faite à partir des victoires ou des défaites des équipes. Il faut un système d'évaluation qui comporte des considérations académiques. Comme université et avec l'entraîneur de ce secteur d'activités, il y a lieu de réfléchir aux objectifs de performance : reconnaissance régionale ou reconnaissance nationale? Ces objectifs influencent le choix des joueurs, etc. Nos objectifs universitaires doivent primer. Voilà quelques-unes des réflexions qui vont nous guider dans notre prise de décisions à l'automne. Nous tiendrons compte des rapports, du vécu de l'École et des résultats d'un peu de consultation.

COUTURIER : Je suis content qu'on aborde le sujet. Ça permet de commencer à parler au Sénat d'un secteur qui influence beaucoup l'Université, autant que les arts et la culture. À ma connaissance, le Sénat n'a jamais traité du sport comme on le fait aujourd'hui. Je félicite les gens qui peuvent apporter une contribution. Nous sommes en période d'intérim. S'il y a des solutions que nous ne connaissons pas, il est important qu'on nous en fasse part.

GRELL : Je suis un peu insatisfait. Je m'attendais à ce que le recteur soit là. Est-ce que le BDS ne pourrait pas suggérer que ce point revienne au Sénat?

PRÉSIDENT : Inscrire un point aux *Affaires nouvelles* est une façon de s'assurer qu'il reviendra.

VRER : Dès qu'on aura des suites à donner à ces rapports, on les apportera au Sénat pour information ou pour consultation. Ce sera alors une occasion d'aller dans le sens dont parlait M. Grell. Le BDS verra à ce que ce soit à l'ordre du jour quand il y aura du matériel nouveau et structuré sur la question.

14.2 *Répertoire*

SG : Le Secrétariat général a des excuses à faire et M. Viel aussi, je crois. On nous a demandé, à la dernière minute, si nous acceptions d'inclure dans le *Répertoire* le plan du

Campus de Moncton. J'ai dit oui, mais j'aurais dû me rendre compte qu'il y avait lieu d'y mettre aussi le plan des deux autres campus. De plus, c'est écrit «Campus» sur ce plan et non pas «Campus de Moncton», ce qui semble laisser croire qu'il n'y a qu'un seul campus. C'est une erreur de notre part et je voudrais m'en excuser officiellement. Je ne l'ai pas vue, mais je reconnais que j'aurais dû la voir.

VIEL : Il faut expliquer le contexte dans lequel le *Répertoire* a été fait cette année. Je ne dis pas ça pour excuser les erreurs, mais c'est la première année où on a dû le préparer en catastrophe. D'habitude, la réunion du Sénat en mars était la dernière où les changements du CPR étaient acceptés pour le *Répertoire*. Cette année, on a eu des réunions jusqu'au 7 juin. Les responsables de programmes veulent que ces changements soient dans le *Répertoire*. On a dû travailler à la dernière minute, les soirs et les fins de semaine pour que tout sorte à temps. Il n'y a pas eu de révision, comme ça se fait d'habitude. Cette erreur est une gaffe monumentale, mais pour la même raison, il y en a d'autres dans les programmes. À l'avenir, les décisions qui influencent le contenu du *Répertoire* doivent absolument être prises avant le mois de juin. Il faut du temps pour la préparation, la mise en page, l'impression. Cette année, j'ai trouvé ça inhumain de faire travailler des gens dans ces conditions. Le Sénat devrait être sensible à ça et fixer une date de tombée raisonnable. Je sais qu'il y a la formule de répertoire mis à jour continuellement sur l'Internet. On va travailler là-dessus aussi, mais peu importe la sorte de répertoire, il faudra des ressources humaines pour le préparer et le mettre à jour. C'est un document important qu'il faut avoir le temps de réviser avant la publication.

WYBOUW : Il y a des éléments du *Répertoire* sur l'Internet, mais voilà environ un mois, le programme de ma faculté était encore celui de l'année dernière. Y a-t-il une politique selon laquelle ce qui est sur l'Internet est aussi valable que le *Répertoire* sur papier? Lequel a préséance? J'imagine que c'est celui sur papier, pour le moment, mais rien sur l'Internet ne dit que ce n'est pas le bon répertoire. Les deux répertoires devraient être semblables et sous la responsabilité de la même personne.

VRER : C'est la copie papier qui a préséance.

WYBOUW : Ça ne résout pas le problème. Si on veut une visibilité sur l'Internet, il faut que cette version-là soit bonne également.

MCKEE-ALLAIN : Notre faculté avait plusieurs dossiers au CPR. Parce que la publication du *Répertoire* se fait seulement tous les deux ans, nous voulions que l'échéancier soit retardé pour que nos changements éventuels y soient inclus. Ça explique pourquoi ça faisait notre affaire d'avoir jusqu'en juin. Il faudra tenir compte de ça aussi, à l'avenir, pour essayer de coordonner les besoins.

ALBERT : J'accepte que tout le monde puisse faire des erreurs, mais il faut réaliser comment nous nous sentons. C'est un peu comme si, même en catastrophe, je faisais une photo de famille en oubliant deux de mes enfants. C'est un oubli assez important...

CARON : La SG m'en avait parlé; je lui ai dit que, n'étant pas du type rancunier, je pouvais très bien vivre avec des situations comme celles-là et j'ai accepté ses explications. Je peux comprendre les explications de M. Viel; elles sont très réelles. Un répertoire est un outil statique. On essaie donc de repousser le plus loin possible ce qu'on pourrait y mettre. Lorsqu'il sera sur l'Internet, on pourra y faire des modifications continuellement et on évitera probablement ce type d'erreur. Le plus grand dommage dans tout ça, c'est que pour les deux prochaines années, les élèves et les gens de l'extérieur qui verront le *Répertoire* auront le message qu'il n'y a qu'un campus à l'Université.

WYBOUW : Ça arrive très souvent qu'on ajoute une page à un livre parce qu'on s'est rendu compte après impression qu'elle manquait. Est-ce qu'on ne peut pas faire la même chose?

VIEL : Les exemplaires sont déjà distribués.

SG : Nous comptons corriger l'erreur dans le supplément qui sera publié l'an prochain.

VRER : On n'a pas encore entamé une démarche formelle pour que le *Répertoire* soit sur l'Internet, mais on compte le faire. On y mettrait les décisions du Sénat à mesure qu'elles sont prises. Mais le problème des dates restera. Cette année, le CPR avait dit aux facultés et écoles que les changements à leurs programmes seraient dans le prochain *Répertoire* si elles soumettaient leurs documents avant le 1er décembre. Si on avait respecté cette date à la lettre, on aurait traité environ 40 documents sur 60. Le CPR les a tous traités parce qu'il y avait une très grande pression. Je suis conscient que les employé-e-s ont travaillé dans un contexte de catastrophe. Il faudra tenter d'éviter cela à l'avenir.

ROYER : Nous devons demeurer très positifs malgré ce qui est fait. J'invite le comité qui prépare un plan de marketing à récupérer cette erreur flagrante. L'U de M a intérêt à montrer qu'elle possède trois campus et qu'elle désire s'additionner plutôt que de se soustraire. Les petits gestes servent bien plus qu'on peut l'imaginer à nous rapprocher ou à nous diviser. Ça fait 20 ans que l'U de M possède ses trois campus; c'est assez incroyable qu'on ne réussisse pas à s'en souvenir. Ceci étant dit, j'attends beaucoup d'un plan de marketing qui va corriger cette erreur.

14.3 *Comité ad hoc sur la promotion de la qualité académique*

WEIL : Dans le premier projet d'ordre du jour que nous avons reçu, le point 11 était intitulé *Rapport préliminaire du Comité ad hoc sur la promotion de la qualité académique*. Dans le deuxième projet, ce point a été supprimé. Ce comité est important; il faudrait voir à ce qu'au moins le rapport préliminaire puisse sortir à temps pour la prochaine réunion.

15. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion se tiendra par vidéoconférence le 1er novembre en après-midi. Le BDS en fixera l'heure.

R : 19-SAC-960828

Michel Doucet, appuyé par Denis Michaud, propose :

« *Que la séance soit levée.* »

Vote sur R19 unanime ADOPTÉE

Il est 16 h 16.

Contresigné le _____

_____ Président

_____ Secrétaire